

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'UFR SCIENCES HUMAINES

DU 30 NOVEMBRE 2021

Membres présents ou représentés :

Enseignants : Mmes et MM. : BOQUET Yves, ESPOSITO Arianna, GAIMARD Maryse, JEGOU Anne, LAURENT Alexandra, LEFEBVRE Sabine, LELEU Arnaud, THIBAUT Jean-Pierre.

Usagers : Mmes et MM. : ABOUSSOUFIAN Alexandre, BOURDEJEAU Océane, PRIVE Clara, RIPERT Sean.

Personnel BIATSS : Mmes : ROY Dominique, VANESSE-URBAIN Claire.

Absents excusés : Mmes et MM. : BONFAIT Olivier, BROCHARD Renaud, BUGAISKA Aurélia, DEJOUX Virginie, DOS SANTOS Apolline, EL-HANBALI Youssef, GENTAZ-BOURCHANIN Alinoe, MAGNIEZ Sophie, MARTIN Pierrick, PACAUT Séverine, PETEUIL Emma, ROBERT Marie, SIBOURG Jeanne, SOMONTE-GARCIA Louisa, STEIN Christian, THIERRY Anne, VIGREUX Jean, ZARA Vasco.

Invités : Mme et M. : SALVADORI Philippe (Président du conseil), PRAT-BÉLIARD Edwige.

Le doyen ouvre la séance à 17 heures 35 et remercie les membres du conseil présents.

Le doyen explique que la date du présent conseil a dû être programmée par anticipation, car le point quatre de l'ordre du jour « *Nouveau parcours de master en géographie* » devait être approuvé, pour être présenté à la CFVU du 6 décembre 2021. De plus, Monsieur EL-HANBALI qui n'avait pas d'autre disponibilité, se trouve malheureusement en arrêt maladie jusqu'au 3 décembre 2021 ; il est excusé à ce conseil.

Le doyen précise, que compte-tenu de l'absence de Monsieur EL-HANBALI, il a préparé cette réunion avec le soutien des services techniques et notamment de l'antenne financière. Il espère que Monsieur EL-HANBALI sera promptement rétabli et qu'il pourra reprendre son poste dès que possible.

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil de l’UFR Sciences Humaines du 12 octobre 2021

Le doyen précise, suite à une erreur de saisie, qu’une correction a été apportée à la page 9, paragraphe 4 du procès-verbal du 12 octobre 2021 : correction du prénom de Monsieur LELEU, « Arnaud » et non « Alain ». Il ajoute que ce compte-rendu est assez long car de nombreux sujets avaient dû être abordés ; en l’absence d’autres demandes rectificatives, le doyen le soumet au vote du conseil.

Le procès-verbal du conseil de l’UFR Sciences Humaines du 12 octobre 2021 est adopté à l’unanimité.

2 – Situation générale

Renouvellement du conseil de l’UFR Sciences Humaines

Le doyen rappelle qu’une élection de renouvellement aurait dû se tenir à l’UFR Sciences Humaines afin de pourvoir le siège d’un représentant Biatss au sein de notre conseil. Cependant, en l’absence de candidature le scrutin n’a pas pu se tenir ; par conséquent, Dominique ROY et Claire VANESSE-URBAIN restent les seules élues représentantes du collège Biatss. Le doyen regrette cette situation et rappelle que notre conseil touche à sa fin, avec un renouvellement prévu à l’automne prochain. Il comprend que les personnels Biatss ne souhaitent pas s’y engager maintenant et admet que certaines fluctuations, imposées par le calendrier entre autres, vident parfois de leur pertinence nos débats.

Situation sanitaire

Le doyen rapporte que le président de l’université a envoyé une circulaire générale la veille, pour rappeler l’importance des gestes barrières et le port du masque notamment. Il s’étonne cependant d’une obligation de port du masque également en extérieur sur le campus, alors que l’arrêté préfectoral ne le rend obligatoire qu’au centre-ville de Dijon.

Yves BOQUET demande si les étudiants ont bien reçu cette circulaire, car certains l’ont informé ne pas avoir été destinataires.

Le doyen confirme qu’elle a normalement été diffusée à tous, personnels comme étudiants.

Néanmoins, au-delà de l’interprétation juridique, le bon sens de chacun est demandé devant l’avancée de cette cinquième vague de l’épidémie de Covid-19, qui sera apparemment moins grave au niveau des hospitalisations et de la mortalité, mais importante en termes de contamination.

Le doyen insiste sur l’importance pour tous de se faire vacciner et de recevoir les rappels de vaccin consécutifs.

De la circulaire du président de l’université, le doyen retient également que pour le moment, l’organisation des examens peut être maintenue en présentiel, ainsi que celle des réunions et moments de convivialités prévus pour cette fin d’année.

Yves BOQUET souligne, même si pour l’instant aucun changement d’organisation n’est prévu, qu’il serait intéressant de réfléchir à la mise en place d’un « plan B ». D’ailleurs, au moment de la présentation des sujets aux secrétaires de département, il a été informé de l’élaboration d’un « plan de secours », qui sera éventuellement déployé en janvier 2022, au moment du pic supposé de la cinquième vague.

Le doyen confirme ces informations et explique que les consignes reçues encouragent à commencer très tôt les examens en janvier, pour terminer, toujours dans le respect des consignes sanitaires, si possible avant ce pic.

Travaux dans le bâtiment Droit-Lettres

Le doyen expose que les travaux d’étanchéité se poursuivent dans notre bâtiment. Il informe que certains collègues se sont plaints d’avoir dû interrompre des cours en raison de nuisances sonores et qu’il a donc fait part de ces réclamations à Renaud AUBERT du Pôle Logistique. Le doyen a demandé que des dispositions soient prises, afin de ne plus attribuer des salles à proximité même du chantier et éviter ce genre de désagréments.

Sabine LEFEBVRE précise qu’elle comprend la difficulté de trouver des salles disponibles, néanmoins, elle relate avoir dû faire cours dans une salle sans écran, où elle s’est vue contrainte d’utiliser le tableau pour projeter une image. Cela ne poserait pas trop de problème normalement, mais dans son cas, elle explique que le tableau, très sale, n’était pas nettoyable et que la qualité de la projection était médiocre.

Le doyen comprend le mécontentement de tous devant les problèmes d'organisation et regrette ce manque de considération pour notre environnement de travail.

Clara PRIVÉ comprend que le service du planning soit particulièrement surchargé de travail, cependant elle s'étonne de certaines pratiques visant à imposer des changements incessants de salle, souvent éloignées les unes des autres sur le campus. Elle demande si ces procédés sont connus du Pôle Logistique et si ce service s'est manifesté sur ce point.

Claire VANESSE-URBAIN assure que la situation est très complexe, difficilement prévisible et que le Pôle Logistique, conscient des problèmes fait réellement de son mieux pour les résoudre.

Le doyen se dit préoccupé par l'organisation du second semestre, qui objectivement ne devrait pas s'améliorer. Cependant, il note que dans certains cycles d'enseignement les étudiants devraient se trouver plus fréquemment en stage, ce qui pourrait réduire un peu la pression.

3 – Présentation et vote du budget

Le doyen explique que le tableau de synthèse distribué aux membres du conseil présents a été élaboré par Monsieur Cyrille VERPILLOT, directeur de notre antenne financière, en collaboration avec Monsieur EL-HANBALI, avant que ce dernier ne soit en arrêt maladie.

Dans ce tableau figure par exception, le laboratoire Théma et pour connaître la dotation précise de l'UFR Sciences Humaines, il est nécessaire de retirer sa dotation (12 013 €), ainsi que celle de la formation continue (18 000 €). Finalement, la dotation budgétaire attribuée à notre composante par l'université s'élève réellement à cent six mille euros (106 000 €). Le doyen précise que ce montant n'a pas évolué.

Le doyen rappelle la clé de répartition entre départements, qui comprend une base forfaitaire et un prorata en fonction du nombre d'étudiants. Il précise que lorsque les fluctuations d'effectifs n'entraînent pas une évolution significative de la dotation, il n'est pas utile de chercher parfaite égalité. Par conséquent, la plupart des volumes généraux ont été quasiment reconduits, sauf quelques éléments modifiés en fonction des changements d'effectifs importants.

Le doyen souligne que lors de la dernière réunion du conseil, le problème de la difficulté d'engager rapidement un budget sur des projets avait été évoqué.

Le doyen précise quelques données du tableau présentées dans leur format « brut » :

- Dans la colonne « moyens », les recettes annuelles représentent essentiellement le produit de la formation continue ou celui de la ci-devant taxe d'apprentissage désormais intitulée CUFPA ;
 - Le tableau présenté fait également mention de la participation bienvenue de certains départements ou équipes, à des projets rythmes, qui permettent d'abonder des lignes budgétaires au titre de la pédagogie, ce qui augmente la dotation ;
 - La colonne « autorisations d'engagement » correspond à ce dont nous disposons réellement dans notre composante ;
 - Les soldes parfois négatifs correspondent à des soldes comptables et non pas à des dettes. Par exemple, à la ligne « budget général », colonne « solde », le montant de -6 500 € pour l'UFR, s'équilibre avec la ligne « Dpt musicologie », colonne « solde » s'élevant à +6 500 €.
- En réalité, le département de musicologie encaisse une redevance payée par le PESM, créditée pour un montant de 6 500 €, qui sera ensuite dépensée en négatif sur le budget général de l'UFR. Il s'agit d'une logique comptable des comptes qui s'équilibrent.

Le doyen note qu'aucun problème particulier n'est à signaler concernant le budget évoqué et informe, sur un plan administratif, qu'enfin le Laboratoire LIR3S, dont le budget est de quatre cent cinquante mille euros (450 000 €), sera rattaché dès le 1^{er} janvier 2022 à l'UFR Sciences Humaines. Cette nouveauté ne figure effectivement pas dans le tableau présenté, car le budget de LIR3S ne renvoie ni aux recettes, ni aux dépenses qui nous concernent en tant que composante. L'ordre de grandeur d'un budget de laboratoire n'est pas comparable à celui d'une UFR, étroitement pédagogique, centré sur les fournitures et rarement destiné à financer des équipements lourds. D'ailleurs pour le financement de ce type d'équipements, notre UFR fait appel à la région (cf l'achat d'un piano pour le département de musicologie).

En l'absence d'autre remarque, le doyen soumet la répartition budgétaire 2022 de l'UFR Sciences Humaines à l'approbation du conseil.

Yves BOQUET demande si le quorum est atteint.

Le doyen confirme qu'après comptabilisation des procurations données par les membres excusés, le quorum est bien atteint pour valider le vote.

Le budget 2022 de l'UFR Sciences Humaines est adopté à l'unanimité.

4 – Nouveau parcours de master en géographie

Le doyen, concernant ce point de l'ordre du jour, explique qu'il est l'objet principal de la réunion de ce soir. **Il s'agit, à partir de la situation de la licence professionnelle d'aménagement paysager, d'une suppression afin d'ouvrir un nouveau parcours de master.** Il donne la parole à Anne JEGOU pour présenter les enjeux de ce projet.

Anne JEGOU expose que depuis quelques temps, l'évolution de la licence professionnelle était souhaitée vers un nouveau parcours de masters 1 et 2. Elle précise que ce projet a été élaboré afin que l'ensemble de l'équipe pédagogique de géographie puisse s'impliquer au sein du nouveau diplôme, ce qui n'était pas le cas pour la licence professionnelle, pour laquelle il était devenu assez difficile d'assurer les responsabilités pédagogiques.

Par ailleurs, ce nouveau parcours permettra d'ouvrir un parcours « climat », particulièrement demandé par les cinq collègues climatologues, ce qui représente un effectif important pour une université de province telle que la nôtre. Ces dernières années, malgré une légère interruption récente, certains rapprochements scientifiques ont été organisés avec ces climatologues, rattachés au Laboratoire Biogéosciences, au quatrième étage du bâtiment Gabriel. Anne JEGOU poursuit que ces travaux scientifiques conjoints ont fait naître l'idée de pouvoir enfin poursuivre cette collaboration grâce à l'ouverture d'un nouveau parcours de master, contenant à la fois de la climatologie et de l'aménagement, notamment de l'aménagement urbain, tant au niveau de l'urbanisme que sur un plan végétal et concernant tous les aspects de l'adaptation, comme ceux des politiques publiques d'adaptation aux changements climatiques.

Anne JEGOU ajoute que l'élaboration de ce nouveau parcours a été principalement guidée, depuis le début dans les réflexions des géographes, par l'objectif de créer un nouveau parcours à flux constant. Elle précise que les heures de la licence professionnelle seront conservées, ainsi que toute l'expertise végétale acquise depuis dix-sept par cette filière (aménagement végétal et réflexions sur les politiques du végétal en milieu urbain). Sur le plan pédagogique, l'enjeu est le montage d'un niveau master par la création d'un parcours autorisant le passage du cadre intermédiaire au cadre lui-même et en intégrant des compétences différentes. D'un aspect institutionnel, Anne JEGOU informe qu'il s'agit d'un nouveau parcours du master géographie, intitulé « aménagement environnement développement » et qu'actuellement il existe déjà le master TMEC « transport mobilité environnement climat ». Cette création vise à faire glisser l'enseignement « climat » sur ce nouveau parcours. Elle ajoute qu'une co-habilitation existe sur les masters aménagement, environnement et développement avec l'université de Franche-Comté qui propose deux parcours : « Aide à la Décision en Aménagement Urbain et Régional (ADAUR) » et « Aménagement et gouvernance dans les pays du Sud » (à distance pour le second). L'ouverture de ce nouveau parcours de master en géographie serait le quatrième des parcours co-habilités avec Besançon.

Concernant les heures d'enseignement, des mutualisations sont évidemment prévues avec le parcours existant « transport mobilité environnement », ainsi qu'une mutualisation avec un parcours ingénieur sur le climat (en anglais) et d'autres masters de SVTE. Par ailleurs, des heures seront éventuellement achetées à l'IAE, mais cette démarche est assez coûteuse. Anne JEGOU souligne que la licence professionnelle, en formation initiale, n'est financée que par la maquette et qu'il est souhaité de conserver ce financement. Le master 2 du nouveau parcours serait ouvert à l'apprentissage, puisque la licence professionnelle et le master 2 « transport mobilité environnement » le sont déjà.

L'ouverture de la première année de ce master est envisagée pour la rentrée 2022.

Les étudiants accueillis devront correspondre à des profils assez différents. Ils devront manifester un intérêt certain pour le climat et pour l'adaptation aux changements climatiques, ainsi qu'une appétence pour les outils informatiques (surtout dans le domaine de la modélisation et des systèmes d'information géographique), sachant que des mises à niveau seront planifiées. Anne JEGOU explique que le niveau est relativement élevé, c'est pourquoi les étudiants devront présenter une réelle motivation pour l'utilisation de ces outils.

Le master 2 serait ensuite ouvert en 2023.

Trois enseignants-chercheurs, climatologues, sont porteurs du projet : Albin ULLMAN et Nadège MARTINY pour le master 1, et Yves RICHARD pour le master 2.

Enfin en 2024, forts de ces deux années de « démarrage », une autre proposition sera envisagée pour s'adapter à la nouvelle offre de formation.

Anne JEGOU informe que le nouveau parcours de master en géographie présenté ici, n'existe nulle part ailleurs en France et que les concurrents sont rares. En effet, ce nouveau parcours relie enfin, via une approche spatiale, la géographie physique à la géographie humaine, c'est-à-dire les Sciences de la Terre et les Sciences Humaines. Elle précise que les masters existants actuellement sont plutôt des filières « géographie-physique », « sciences de l'environnement » ou encore « physique de l'atmosphère ». Il en existe également un master en « économie de l'adaptation aux changements climatiques ».

Dans ce contexte, un recrutement assez rapide au niveau national est espéré, ainsi qu'éventuellement des financements de la formation continue concernant le master 2.

Anne JEGOU souligne que depuis le début, Madame Sophie MORLAIX, vice-présidente déléguée en charge des licences et des masters a activement collaboré, soutenu et encouragé le projet des géographes présenté ici.

Le doyen souligne qu'il s'agit d'un très beau projet, unique au niveau national, portant sur des domaines liés à l'environnement, l'aménagement et la climatologie, sujets très importants et au cœur des débats sociétaux d'aujourd'hui. Ce projet, d'un point de vue de la réflexion, du positionnement scientifique et professionnel traitant des thèmes majeurs, est un très bon produit. De plus, l'université offre des ressources, tant en matière de Sciences de la Nature que dans celle des Sciences Sociales, où cette interface de géographie se positionne traditionnellement.

La vice-présidence et Madame MORLAIX ont d'ailleurs bien remarqué la qualité du travail des collègues de géographie, qui ont traité avec soin et précision la conversion des heures.

Le doyen souligne que nous avons toujours travaillé sur ce type de projet et que notre UFR, quand elle dispose du budget, le convertit afin de servir nos orientations stratégiques. Si cela devient impossible, toute poursuite de réflexion sur des orientations stratégiques devient inutile, parce que le seul levier dont nous disposons pour concrétiser nos réflexions c'est justement ce budget à coût constant.

La licence professionnelle représente cinq cent quatre-vingt-deux heures, confirme Anne JEGOU, ce qui correspond historiquement à un important volume horaire, qui pourrait parfaitement abonder les deux années de master.

Le Doyen assure que le dossier était bien finalisé, mais au moment de la réunion de la veille avec Madame MORLAIX et les représentants du département de géographie, nous avons été informés des doutes du président de l'université sur la soutenabilité financière de cette offre et de son souhait d'ouvrir le M1 à l'alternance. Le doyen rapporte que les collègues géographes n'étaient pas totalement opposés, mais qu'ils ont émis des réserves concernant la survenue de gros problèmes d'organisation pédagogique, avec des conséquences certaines sur les emplois du temps et une mise en place plutôt « périlleuse ».

Par ailleurs, le doyen se dit très étonné, même sidéré, parce que derrière cette exigence de la présidence, nullement formulée préalablement comme prérequis auprès de Madame MORLAIX durant les trois mois de préparation du dossier, se dessine la volonté d'un **financement par l'alternance** ; c'est là le véritable enjeu ! Le doyen constate donc que nous sommes désormais devant un veto présidentiel concernant la finalisation de ce projet de création de parcours de master et que la question sera de savoir si nous perdrons tout ou partie des cinq cent quatre-vingt-deux heures, sachant que la probabilité de ce genre de négociations n'avait jamais été évoquée.